

Mairie de Couture d'Argenson

9 Rue de l'Eglise

79110 COUTURE D'ARGENSON

☎ : 05.49.07.87.22

Mail : mairie-couture-argenson@paysmellois.org

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 10

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents : Mr RACINE Eric, Mme BABIN Catherine, Mr THINON Philippe, Mr KONATE Amadou, Mr BOUREAU Jean-François, Mme BIRET-CHAUSSAT Anne, Mr GEOFFROY André, Mr JACCARD Claude.

Absents excusés : Mr OLIVET Fabien (pouvoir à Mr RACINE Eric), Mme BEAUBEAU Adeline (pouvoir à Mme BABIN Catherine).

Secrétaire de séance : Mme BIRET CHAUSSAT Anne.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Mr BOURREAU JF était absent pour le vote du CA et du BP de la maison de santé.

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 9 février 2023.

OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2022 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Lotissement,

Établis par :
Mr PECHARD Franck,
Trésorier de Melle,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes tels que présentés.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – CHAUFFERIE BOIS

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 suivant :

- Chaufferie bois,

Établi par :

Mr PECHARD Franck,

Trésorier de Melle,

Et après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation **APPROUVE** le compte tel que présenté.

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2022 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Lotissement,

Établis par :

La commune de Couture d'Argenson,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes administratifs tels que présentés.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CHAUFFERIE BOIS

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022 suivant :

- Chaufferie bois,

Établi par :

La commune de Couture d'Argenson,

Et après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation **APPROUVE** le compte administratif tel que présenté.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal, les budgets annexes (Maison de santé, lotissement) et pour l'exercice 2023 transmis au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter les budgets primitifs 2023 (commune, maison de santé, lotissement) de la commune de COUTURE D'ARGENSON, arrêtés et équilibrés en dépenses et en recettes.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – CHAUFFERIE BOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget chaufferie bois à autonomie financière et pour l'exercice 2023 transmis au conseil d'exploitation,

Après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le budget primitif 2023 de la chaufferie bois à autonomie financière, arrêtés et équilibrés en dépenses et en recettes.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT CHAUFFERIE

MAIRIE DE COUTURE D ARGENSON - CHAUFFERIE BOIS

1.

29/03/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	30 417,03
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	995,91

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	1 579,93
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	2 089,10

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 085,01
---	----------

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

MAIRIE DE COULTURE D'ARGENSIAN - COMMUNE

29/03/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 340,38
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	96 158,29

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	53 596,47
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	53 642,89

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	60 936,85
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	60 936,85
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	88 865,13
---	-----------

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT MAISON DE SANTE

MAIRIE DE COUTURE D ARGENSON - MAISON DE LA SANTE

1/1

29/03/2023	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	871,97
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 847,36

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	4 216,75
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	4 988,95

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	3 344,78
--	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	3 344,78
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	4 491,53
---	----------

OBJET : ACTION PASS'SPORT ET LOISIRS

Le sport jouant un rôle de lien social et d'animation, les élus du canton de Chef-Boutonne remettent en place une action en faveur des jeunes pour la pratique du sport : PASS' SPORT.

PASS' SPORT, c'est quoi ?

PASS' SPORT LOISIRS permet aux enfants de Couture d'Argenson de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à **une** activité sportive par enfant, présente sur le canton de Chef-Boutonne **et pour un** abonnement Ecole des Loisirs par enfant (scolarisé de la maternelle à la 3ème), et cela pour l'année scolaire 2023/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction de l'action pass'sport et loisirs pour l'année 2023/2024.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023. Ils se résument dans le tableau ci-dessous :

	Taux imposition
Taxe foncière bâtie (TFB)	31.77 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	47.81 %
Taxe d'habitation (TH)	10.13 %

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote les subventions de l'année 2023. Elles se résument dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
APE Couture d'Argenson	400.00 €
Association ADMR	100.00 €
ACCA Couture d'Argenson	200.00 €
Comité des fêtes	1 200.00 €
FDACR Couture d'Argenson	250.00 €
ARBRE	120.00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE Couture d'Argenson	300.00 €
Restaurant du Cœur	150.00 €
Amicale des donneurs du sang Chef-Boutonne	100.00 €
Hôpital de Ruffec	100.00 €
SPA	130.00 €
TOTAL	3 100.00 €

OBJET : ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acquérir un radar pédagogique pour sécuriser les abords de l'école.

Le coût de ce radar pédagogique est de 3 634.80 € TTC et est vendu par RIC COLLECTIVITES.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental au titre du programme Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS) « Sécurisation des routes départementales en agglomération ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mandater Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à cet achat.

OBJET : PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une offre de proposition d'achat d'une parcelle du lotissement a été adressée en mairie.

Il s'agit d'une offre de Mr BROSSEAU qui propose d'acquérir la parcelle n°4 de 1 036 m².

Le prix actuel est de 16 € le m².

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de Mr BROSSEAU et propose la parcelle au prix de 14 € le m² et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents correspondants à cette vente.

Questions diverses

-Feu d'artifice 2023 : Le feu d'artifice 2022 n'a pas été tiré pour cause de sécheresse. Le conseil municipal décide de le maintenir pour la frairie 2023.

Couture d'Argenson le 30 mars 2023

Mr le Maire,
Eric RACINE

Le secrétaire de séance,
BIRET CHAUSSAT Anne,

